COMMUNIQUÉ CANADAGAP COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 12 mars 2019

Objet : Publication de la version 7.2 de la liste de contrôle de l'audit pour 2019

Liste de contrôle de l'audit - Publication de la version 7.2

La version 7.2 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2019 est maintenant accessible sur le site Web de CanadaGAP. Un document comparatif soulignant les différences entre la version 7.1 et la version 7.2 est accessible pour le téléchargement à : www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/

La version 7.2 de la liste de contrôle de l'audit entre en vigueur le **1er avril 2019.**

Autres documents pour 2019

D'autres documents CanadaGAP liés aux activités des audits ont été mis à jour dans la version 7.2 pour la saison 2019. La nouvelle version des documents suivants entre aussi en vigueur le **1er avril 2019**.

- Le document « autodéclaration et liste de contrôle de l'autoévaluation » peut être téléchargé à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/self-assessment/
- La liste de contrôle du système de gestion d'un groupe est disponible à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/ pour les entreprises inscrites aux options de certification A3 et B.
- Une nouvelle liste de contrôle du système de gestion pour les entreprises à emplacements multiples inscrites aux options de certification A1, A2, C et D a été réalisée et peut être téléchargée à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/.

Votre engagement continu à l'égard du programme CanadaGAP est grandement apprécié. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre organisme de certification ou avec notre bureau en composant le 613-829-4711 ou en écrivant à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.